

Objet : Restrictions d'utilisation de l'aérodrome de Maripasoula (SOOA) cause reconstruction de la piste
En vigueur : Du 22 juin au 27 décembre 2023

Lieu : FIR Cayenne (SOOO)

**Ce SUP AIP CAR-SAM-NAM annule et remplace le SUP AIP CAR-SAM-NAM 007/22
(CHG : Prolongation des travaux et prise de connaissance de l'état de la piste provisoire avant utilisation)**

PREAMBULE

Des travaux ont lieu sur l'aérodrome de Maripasoula pour la reconstruction et l'élargissement de la piste historique 07/25.

L'aérodrome dispose des infrastructures suivantes :

- 1 piste historique 07/25 1198m revêtue et 1 bretelle d'accès historique, **fermées** pendant les travaux de reconstruction ;
- 1 piste provisoire 07/25 1000m non-revêtue (latérite) et 2 bretelles associées, **ouvertes** pendant les travaux de la piste historique:
 - 1 bretelle d'accès provisoire principale non-revêtue (latérite) ;
 - 1 bretelle en latérite réservée à l'usage exclusif des hélicoptères.
- Une aire de trafic historique avec une extension Ouest (postes 3 et poste isolé de stationnement hélicoptères), **en service** pendant les travaux de la piste historique.

DESCRIPTION

Les travaux de reconstruction de la piste historique impactent les opérations aériennes. Ils seront réalisés dans la période du 12 juin au 27 décembre 2023.

Certains travaux seront réalisés pendant les horaires d'exploitation de l'aérodrome.

Les dates et horaires indiqués dans ce SUP AIP sont donnés à titre indicatif et seront confirmés par NOTAM.

Ce SUP AIP a pour objet de décrire les contraintes opérationnelles associées à l'exécution des travaux.

DESCRIPTION DE L'IMPACT DES TRAVAUX SUR L'EXPLOITATION

Dispositions générales :

- Aérodrome réservé aux usagers autorisés par l'exploitant de l'aérodrome. PPR PN 48 heures par TEL au 06 94 95 07 19 ou 06 94 95 65 24 ou par mail à : aerodrome.maripasoula@ctguyane.fr;
- Respecter impérativement le créneau alloué par l'exploitant : piste provisoire fermée hors créneau alloué. Restriction non-applicable aux hélicoptères d'Etat ou effectuant des opérations d'urgences.
- Avant l'utilisation de la piste provisoire, les usagers autorisés devront prendre préalablement connaissance de l'état de la piste auprès de l'exploitant.

Portions de l'aire de mouvement fermées et restrictions d'utilisation

- Piste et bretelle historiques fermées H24 ;
- Piste historique fermée par croix blanches ;
- Piste provisoire fermée de **21h00 à 11h45 UTC**. Restriction non-applicable aux hélicoptères d'Etat ou effectuant des opérations d'urgences ;
- Chantier localisé au nord de la piste provisoire. Survol chantier interdit ;
- Décollages piste 07/25 provisoire : maintenir axe de piste et ne pas virer au Nord jusqu'à extrémité de piste 07/25 historique pour éviter le survol du chantier.

Modification du point de référence de l'aérodrome (ARP)

Le point de référence de l'aérodrome (ARP) pendant les travaux est situé sur la piste provisoire 07/25.

Position GEO ARP	03°39'24"N 054°02'14"W
Situation de l'ARP	Intersection RWY et TWY provisoires
Altitude de référence	375 ft

Caractéristiques physiques de la piste provisoire

	Orientation Geo (MAG)	Dimensions RWY	PCN	Surface	Position GEO THR (DTHR)	ALT	SWY CWY	Bande
07	055 (073)	1000 x 15	6 F/A/W/U	Non-revêtue : latérite	03°39'11.12" N 054°02'34.16" W	THR: 362 ft		1060x60m
25	235 (253)	1000 x 15	6 F/A/W/U	Non-revêtue : latérite	03°39'29.70" N 054°02'7.44" W	THR: 376 ft		1060x60m

Distances déclarées de la piste provisoire

RWY ID	TORA	TODA	ASDA	LDA	Observations
07	1000	1000	1000	1000	
25	1000	1000	1000	1000	

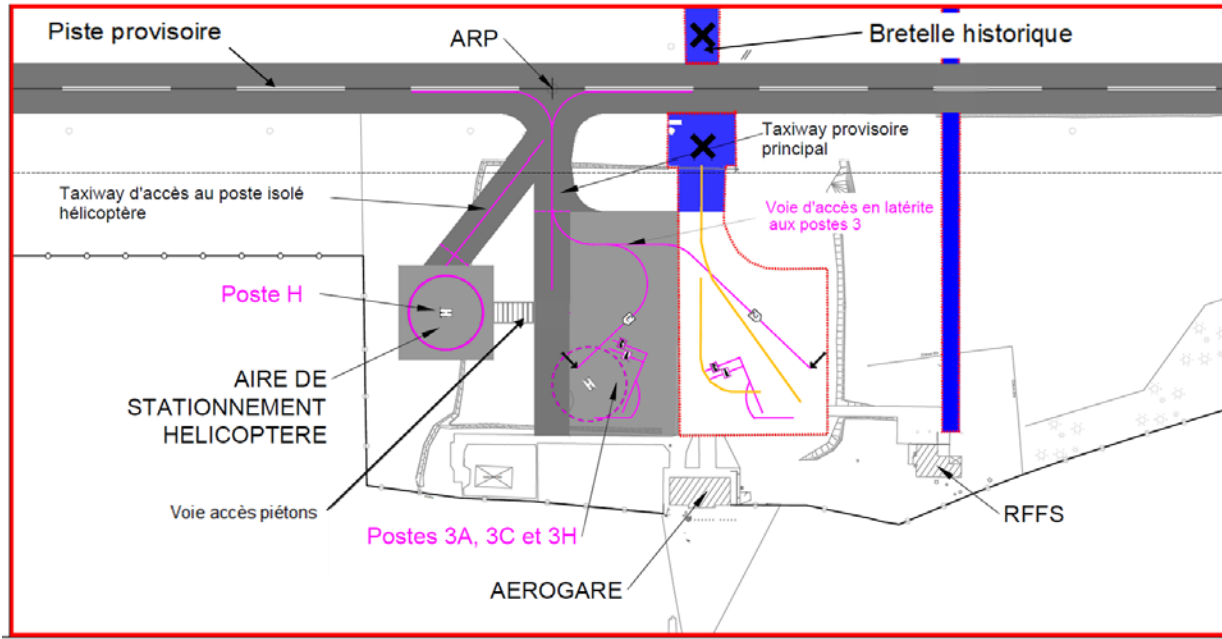
Caractéristiques physiques des aires de trafic et taxiways

Revêtement de l'aire de trafic	Revêtue
Résistance de l'aire de trafic	13 R/C/W/T
Largeur TWY	Bretelle d'accès principale à l'aire de trafic : 10.50m. Bretelle d'accès poste H isolé : 10.50m
Revêtement des TWY	Bretelle d'accès principale à l'aire de trafic : non-revêtue (latérite) Bretelle hélicoptère d'accès poste H isolé : non-revêtue (latérite)
Résistance des TWY	Bretelle d'accès principale à l'aire de trafic : 6 F/A/W/U

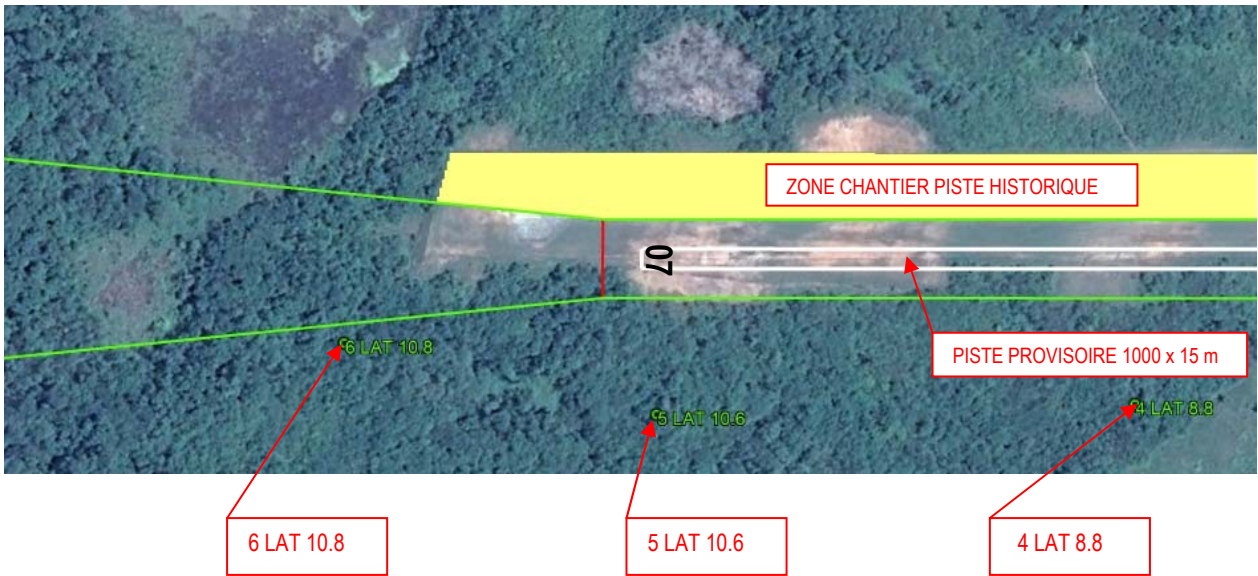
Guidage et contrôle des mouvements à la surface, balisage

ID postes de stationnement	Voir plan de marquage aire de trafic
Lignes de guidage TWY	Pas de ligne de guidage sur taxiways non-revêtus
Marquage RWY et TWY	Pas de marquage au sol sur chaussées non-revêtues
Balisage RWY et TWY	Piste non-revêtue : Cônes blancs tous les 60 m et dièdre blanc/rouge en seuil de piste Taxiways non-revêtus : Cônes jaunes
Observations	Bretelle historique fermée par cônes rouges/blancs.

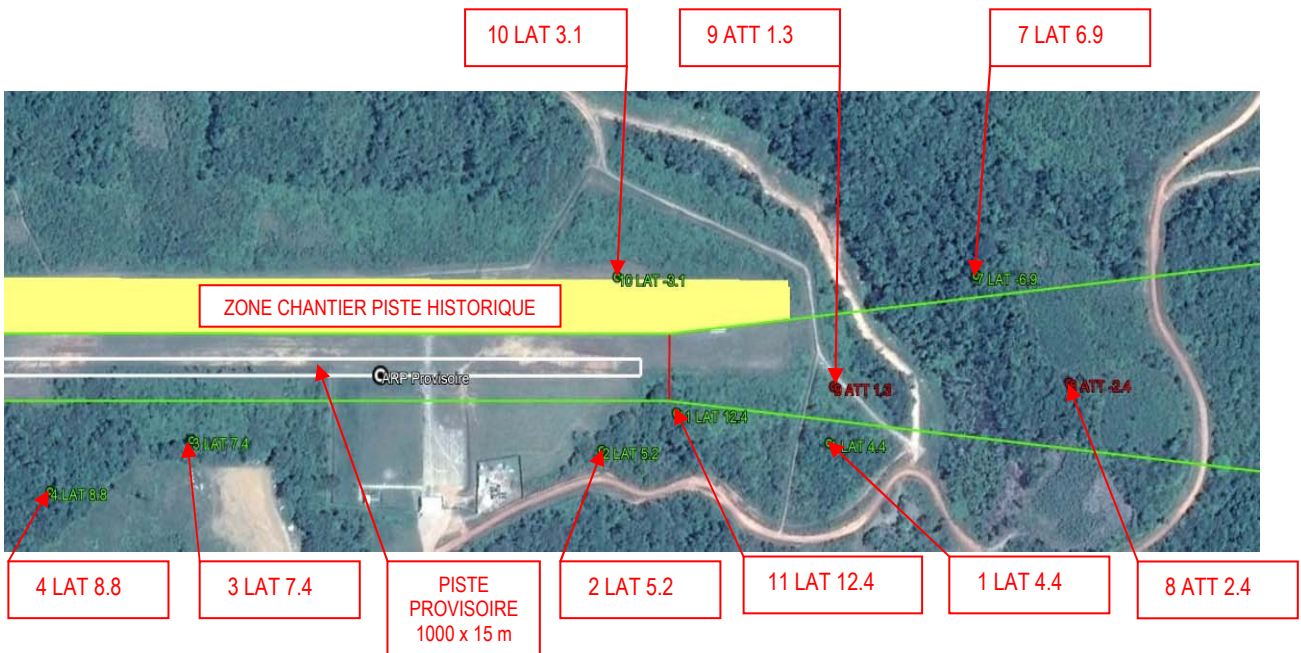
Plan de marquage aire de trafic



Carte d'obstacles côté seuil 07 (Voir liste obstacles page 5)



Carte d'obstacles côté seuil 25 (Voir liste obstacles page 5)



Liste des obstacles

Nom	Description	Altitude (Ft)	Longitude	Latitude	Distance transversale axe piste (m)	Distance seuil de piste (m)
1 LAT4.4	Arbre 131.44m	431.23	54° 02' 00.8762" W	3° 39' 31.6154" N	66.78	200.31
2 LAT 5.2	Arbre 128.22m	420.67	54° 02' 07.1655" W	3° 39' 26.9893" N	73.22	Latéral
3 LAT 7.4	Arbre 127.05m	416.83	54° 02' 18.8888" W	3° 39' 19.1862" N	64.5	Latéral
4 LAT 8.8	Arbre 136.94m	449.28	54° 02' 22.0362" W	3° 39' 15.1972" N	110.05	Latéral
5 LAT 10.6	Arbre 138.83m	455.48	54° 02' 31.6540" W	3° 39' 08.1980" N	117.99	Latéral
6 LAT 10.8	Arbre 134.13m	440.06	54° 02' 39.0383" W	3° 39' 05.2140" N	63.67	227.2
7 LAT -6.9	Arbre 127.89m	419.59	54° 01' 59.5063" W	3° 39' 38.4662" N	82.37	354.94
8 ATT -2.4	Arbre 133.38m	437.60	54° 01' 55.1099" W	3° 39' 37.7494" N	13.02	454.08
9 ATT 1.3	Arbre 124.57m	408.69	54° 02' 01.6864" W	3° 39' 33.0459" N	16.37	204.75
10 LAT -3.1	Clôture 121.58m	398.88	54° 02' 09.6025" W	3° 39' 31.4019" N	81.17	Latéral
11 LAT 12.4	Arbre 129.24m	424.02	54° 02' 05.6713" W	3° 39' 29.3319" N	40.25	38.56